



Le prix qui récompense
les rénovations durables de bâtiments

Cahier des charges



Préambule

La vocation de ce prix est d'encourager les opérateurs à avancer dans l'amélioration de la qualité des immeubles qu'ils rénovent mais aussi de mettre en valeur leur savoir-faire dans l'embellissement des villes et amélioration la qualité de vie de la population,

Ce concours fait l'objet de 2 catégories : le prix RénoVert résidentiel et prix RénoVert tertiaire.
Cette compétition sera réalisée chaque année au niveau national.

Critères minimums

Les candidats :

Le concours est ouvert aux adhérents UNIS et/ou aux clients professionnels de l'immobilier des Banques Populaires.

Caractéristiques des opérations concernées :

- **Zone géographique :**

Territoire national métropolitain

- **Typologie d'opération :**

Résidentiel et Tertiaire.

Opération achevée dans les 3 années précédentes ou en phase d'achèvement

Immeuble rénové dont au moins 50% du bâti est conservé

- **Taille de l'opération :**

Rénovation immeuble entier sauf pour lot indépendant avec un minimum de 200 m²

Rénovation Maison Remarquable (de caractère ou d'architecte) + de 150 m²

Rénovation lourde éligible sous réserve de conservation d'un minimum de 50% du bâti

Critères de sélection :

Qualités environnementales : au moins 3 critères à réunir

- **Amélioration des équipements pour diminuer et optimiser la dépense énergétique du bâtiment** : *changement de mode de chauffage-climatisation, production d'énergies renouvelables, adaptation aux changements climatiques ...*
- **Amélioration de la conception durable du bâtiment** : *Travaux d'isolation toit, murs huisseries et installation d'éléments d'énergies renouvelables prise en compte cycle de vie du bâtiment...*
- **Recours à des matériaux de construction sains, Biosourcés, écologiques et innovants**
- **Certifications obtenues** : *Charte chantier propre, certifi environnementales (BREEAM, LEED, HQE), Certif Habitat Environnement, Label Biodiversité ...*
- **Amélioration du DPE** : *avant/ après travaux de rénovation*
- **Respect RT existants (RT 2012, RE 2020)**

Qualités de vie : au moins 2 critères à réunir

- **Solutions connectées contribuant au confort de vie et optimisation de l'énergie y compris à distance** : *suivi conso, pilotage chauffage, bornes électriques et autres usages, qualité de l'air...*
- **Rapport des logements à la nature** : *vues dégagées, espace verts, balcons, terrasses...*
- **Soins apportés aux parties communes** : *taille, clarté, qualité, sécurité, confort parking, adaptation au vieillissement de la population et accessibilité handicap...*
- **Attractivité des logements et des bureaux** : *plans fonctionnels, vues, dimension pièces, espaces de rangements, connectivité...*
- **Services à la personne** : *services séniors, familles, jardins partagés, services aux collaborateurs pour les bureaux...*

Qualités sociétales : au moins 1 critère à obtenir

- **Connexion du programme dans la ville, intégration dans la ville/quartier** : *réflexion sur la qualité de l'opération vis-à-vis des commerces, des transports et en favorisant la mixité urbaine, qualité architecturale ...*
- **Démarche RSE de l'opérateur** : *conduite responsable des opérations : gestion des déchets du chantier, relation avec les clients, la copropriété et les parties prenantes, qualité des conditions de travail...*
- **Prise en compte des nouveaux modes d'habiter et de travailler** : *espaces partagés, partage des parkings...*